

**N°DELB-20260058**

Date de la convocation : 23 avril 2026

Publication sur le site internet le : 6 mai 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 41

Présents : 37    Votants : 41    Absents : 0

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE MERCREDI VINGT-NEUF AVRIL, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE DE PAVILLY, SIEGE SOCIAL, SOUS LA PRESIDENCE DE M. BOUILLON, Président.**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

BARENTIN	BOUILLON Christophe, Maire, AMANIEU Gilles, BALZAC Nadège, BEASSE Valérie, BOULARD Véronique, CATTEAU Martine, DETALMINIL Baptiste, FERMENT Grégory, HAUGUEL Laurent, HAUPAIX Magalie, HOURMANT Frédéric, MERON Mathieu, NICOLLE Noa, OUARRAOU Fatima, POIRREE Guy, PREVOST CATHY, VIAU Frédéric
PAVILLY	M. TIERCE, Maire, CAPRON Magali, CHEVALLIER Aurélie, LARGILLET Agnès, LECAUDE Francis, LEMONNIER Christelle, MULET Mercedes, TOCQUEVILLE Raynald
GOUPILLIERES	DODELIN François, Maire
BLACQUEVILLE	BULARD Sylvain, Maire
BOUVILLE	M. LERMECHAIN, Maire, ELIOT Christel
EMANVILLE	BELLET Grégory, Maire, HYACINTHE David
LIMESY	CHEMIN Jean-François, Maire, HARDY Floriane
VILLERS-ECALLES	GRANLIN Valérie, Maire, LAUNAY Jean-Noël, OLIVIER Christophe
STE-AUSTREBERTHE	RENAULT William, Maire

**ETAIENT ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :**

Mme LE BOUETTE qui a donné pouvoir à M. DETALMINIL, Mme LEMAIRE-DELACROIX qui a donné pouvoir à M. AMANIEU, M. FOSSE qui a donné pouvoir à Mme MULET, M. LEFAUX qui a donné pouvoir à M. TIERCE

**Secrétaire de séance** : Monsieur NICOLLE

---

**17 – Aménagement durable du territoire – AURBSE (Agence d’Urbanisme de Rouen et des Boucles de la Seine-et Eure) - Désignation**

L’Agence d’Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et de l’Eure (AURBSE) est une association de type Loi 1901 rattachée au réseau de la Fédération Nationale des Agences d’Urbanisme (FNAU) rassemblant les 50 agences nationales.

L’AURBSE dispose d’une ingénierie au service du territoire. Ses interventions à leur profit sont plurielles et multi-thématiques. Elle construit des observatoires sur les thématiques de l’aménagement/habitat, l’économie et les mobilités. Elle accompagne ses membres dans l’élaboration, le suivi et l’évaluation de documents de planification. Elle participe aux différentes études et facilite le dialogue interterritorial. Caux-Austreberthe a adhéré lors du mandat précédent pour bénéficier de l’expertise de l’agence et souhaite poursuivre cette collaboration.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l’urbanisme et notamment son article L. 132-6 ;

Considérant la nécessité, suite au renouvellement de l’assemblée délibérante, de désigner un membre au sein de cette association ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : de dire que Monsieur le Président de la Communauté de communes est membre de droit de l'AURBSE et qu'il peut s'y faire représenter.

**Article 2** : de dire que ses éventuels représentants seront désignés par arrêté du Président.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdit.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Christophe BOUILLON**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*